

OFFRIR CE QUE NOUS SOUHAITERIONS RECEVOIR

La migration n'est pas un phénomène de conjoncture: c'est une réalité structurelle dans le monde, en Europe et en Euskadi. Répondre de manière appropriée est une obligation en droit national et européen, en droit international humanitaire et en droit des droits de l'homme. Elle a une dimension normative. Les immigrés, les demandeurs d'asile, les mineurs et jeunes étrangers non accompagnés (MENA), les migrants en transit ou en situation de vulnérabilité ont des droits et des devoirs qui doivent être garantis.

Elle a également une dimension d'éthique démocratique car elle définit la capacité de solidarité et de civilisation d'une société. La réaction individuelle et collective face à un prochain en situation de détresse est mise à l'épreuve. La réaction est alors soit le « sauve qui peut », ou alors la possibilité de partager le bien commun est envisagée. Un principe fondamental de l'éthique universelle consiste à ne pas faire à autrui ce que l'on ne voudrait pas que l'on nous fasse. En matière de migrations, le principe éthique qui prévaut consiste à offrir ce que nous aurions besoin de recevoir si nous nous trouverions dans une situation similaire.

La réponse au défi de la migration, en plus de la dimension normative et éthique, présente également un aspect de progrès les pays les plus prospères sont ceux qui ont su intégrer et tirer parti de la diversité culturelle.

Des discours puissants qui présentent le migrant comme une menace prolifèrent pourtant dans le monde entier. Un préjugé chargé de mensonges, de racisme et de populisme qui vise à tirer profit de l'agitation de la peur de manière partisane. L'une des conséquences est que les idéaux et valeurs européens expérimentent une situation de questionnement inattendue. Des symptômes inquiétants apparaissent : restauration factuelle des frontières extérieures et intérieures, recul de la reconnaissance des droits fondamentaux des réfugiés et des immigrants, discours de haine, xénophobie avec une claire expression politique et institutionnelle, et impossibilité de construire une politique de migration commune.

Euskadi a répondu jusqu'à présent de manière unie et solidaire au défi de la migration dans ses différentes expressions. Cependant, elle n'est pas à l'abri de la menace d'un populisme xénophobe qui a l'ambition de se structurer et de s'étendre, tirant parti de la démagogie. C'est dans ce contexte d'obstacles et d'opportunités que cette proposition de Pacte Social Basque sur la Migration se situe.

Ses objectifs ont une visée éthique, préventive et proactive. L'objectif éthique de ce pacte consiste à contribuer à renforcer la réponse solidaire et responsable face aux besoins des migrants. L'objectif préventif consiste à mettre en place une unité sociale et politique transversale qui rende stériles les prétentions des populismes à caractère xénophobe. L'objectif pragmatique consiste à relever le défi de la migration comme partie d'un processus de croissance et de progrès pour notre société.

POINTS DE DÉPART. Les personnes, entités et institutions qui ont signé ce Pacte Social Basque sur la Migration partagent les points de départ suivants :

- **A. Prémisse politique :** pluralisme. La diversité est une partie essentielle de notre histoire et de notre identité collective. Nous défendons une société basque ouverte à des personnes d'autres cultures et d'autres origines, et attachée aux valeurs du pluralisme afin de construire une citoyenneté inclusive.
- **B. Prémisse éthique :** solidarité. Les nouveaux défis migratoires constituent une question éthique qui fait appel à la solidarité, à la non-discrimination et à l'égalisation des droits et obligations des populations immigrées et autochtones, et que nous assumons dans la clé de l'engagement partagé.
- **C. Prémisse pragmatique :** nécessité. La société basque, en plus des politiques d'aide aux familles, a besoin de l'immigration pour répondre à ses demandes professionnels et démographiques. Elle représente une force pour la croissance d'Euskadi au cours des prochaines décennies et nous voulons la prendre comme une opportunité.

OPTIONS TRANSVERSALES. En tant que signataires de ce Pacte, nous sommes d'accord pour faire en sorte que, du mieux de nos capacités et de nos compétences, nous mettions en pratique les options transversales suivantes :

- **I. Cohabitation.** Nous défendons l'accueil, l'intégration et le discours de solidarité, de diversité et de coexistence. Nous rejetons les discours préjugés, stéréotypés et stigmatisants à l'encontre de personnes de cultures ou d'origines différentes.
- **II. Cohésion.** Nous soutenons fermement l'universalité de l'éducation, de la santé ou des prestations sociales, ainsi que le maintien de canaux d'accès à la formation et l'intégration sociale et du travail pour l'emploi et d'accès au logement, dans un cadre d'égalité en droits et devoirs.
- **III. Éducation.** Nous promouvons la construction d'espaces éducatifs inclusifs en tant que valeur stratégique pour l'intégration et la coexistence. Partager des réalités différentes, se connaître et se valoriser constitue une pédagogie décisive dans le processus de socialisation de nos étudiants.
- IV. Échelle locale. Nous affirmons la pertinence de l'environnement local en tant que scénario stratégique pour une intégration quotidienne efficace. L'action municipale visant à améliorer la coexistence et à renforcer la cohésion sociale a une valeur prééminente qu'il convient de soutenir et de promouvoir.
- V. Égalité. Nous partageons l'engagement en faveur de l'égalité des sexes en tant que principe basique et fondamental pour la construction de notre coexistence, ainsi que de sa vocation interculturelle et interreligieuse d'extension universelle. Cet engagement se traduit par l'inclusion effective de la perspective de genre dans les politiques migratoires et dans celles de protection sociale.
- VI. Langues. Nous parions sur l'apprentissage des langues de la société d'accueil en tant que facteur d'importance essentielle pour l'intégration et l'hébergement des migrants, en fournissant les moyens nécessaires pour le faire.
- VII. Collaboration. Nous promouvons la prééminence de la coopération entre les différents niveaux institutionnels et sociaux. Dans ce domaine, plus que tout autre, la collaboration est nécessaire. Mettre en commun ce qui nous unit plutôt que ce qui nous sépare.

ENGAGEMENTS SPÉCIFIQUES. Avec tout ce qui précède, nous soutenons fermement le développement des engagements spécifiques suivants dans les domaines de compétence correspondants:

- **1. Co-responsabilité.** Collaborer avec d'autres acteurs pour favoriser dans l'ensemble de l'UE le principe de la co-responsabilité, en termes de loyauté et de collaboration avec les institutions nationales et européennes, avec des propositions qui incarnent le compromis entre ce qui est proposé et ce qui est offert.
- 2. **Fermeté.** Maintenir une unité sociale et politique qui, face à toute prétention d'obtenir un avantage politique ou électoral grâce à l'utilisation de messages xénophobes, rende effective l'ampleur de cette majorité démocratique.
- **3. Immigration régularisée.** Promouvoir des canaux qui élargissent les possibilités d'une immigration régularisée, qui tienne compte de la réalité des pays d'origine, du projet migratoire du migrant et des besoins qui, en Europe, pose le défi démographique.
- **4. Demandeurs d'asile et réfugiés.** Mettre en place des actions visant à améliorer quantitativement et qualitativement l'accueil et l'intégration des demandeurs de protection internationale et des réfugiés, tant au niveau européen et national qu'en Euskadi.
- **5. Migrants en situation de vulnérabilité.** Offrir les ressources nécessaires pour une réponse humanitaire adéquate aux migrants en situation de vulnérabilité, avec une attention particulière apportée aux femmes, aux mineurs et aux victimes de violations des droits de l'homme.
- **6. Migrants en situation non régularisée.** Articuler les ressources nécessaires pour apporter une réponse solidaire et humanitaire à l'arrivée des migrants en transit ou sans documentation régularisée, qui tend à favoriser les processus d'autonomie.
- 7. Mineurs étrangers non accompagnés (MENA) et jeunes étrangers non accompagnés (JENA). Fournir les ressources nécessaires pour offrir une réponse partagée, équitable et adéquate aux obligations légales, au respect du principe de l'intérêt supérieur du mineur et à un projet d'intégration socio-professionnelle de ces jeunes.
- **8. Intervention humanitaire.** Répondre à l'ampleur de nos capacités institutionnelles aux appels humanitaires émanant d'institutions et d'ONG internationales ou locales qui agissent sur le terrain, soit en Méditerranée, soit dans les pays d'origine ou de transit.
- **9. Intervention préventive.** Soutenir ou développer des projets de coopération visant à transformer les causes de la pauvreté, de l'injustice et des inégalités dans les pays d'origine des migrants et à promouvoir leur capital humain local et leurs atouts.
- **10. Culture de cohabitation.** Partager une culture de cohabitation fondée sur la solidarité, la co-responsabilité et la défense du pluralisme, des droits de l'homme et de l'égalité, ainsi que sur le rejet de toute forme de racisme ou de discrimination.

CADRE D'INTERPRÉTATION DE CETTE PROPOSITION DU PACTE SOCIAL BASQUE SUR LA MIGRATION

Il y a plus de six ans, dans le texte de la première proposition du *Pacte social sur l'immigration*, il était indiqué que les immigrés ne sont pas « l'autre parmi nous », mais font partie du « nous » basque de l'avenir. Ce document, adapté aux défis actuels en matière de migration, constitue l'annexe qui accompagne la présente proposition du Pacte Social Basque sur la Migration en tant que cadre d'interprétation.